



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentissage

Question écrite n° 76469

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les difficultés que peuvent rencontrer les jeunes âgés de plus de dix-huit ans qui sont à la recherche d'un contrat d'apprentissage dans le secteur de la restauration. Il lui précise que malgré la forte demande existant dans ce domaine, certains jeunes, pourtant très motivés et décidés à suivre cette orientation, ne parviennent pas à obtenir un contrat d'apprentissage. En effet, lors des entretiens, des employeurs potentiels avouent préférer embaucher des candidats sensiblement plus jeunes (maximum dix-huit ans) parce qu'ils leur coûtent moins cher. En conséquence, il lui demande si une adaptation du système actuel est envisageable pour réduire ces inégalités de traitement entre les jeunes souhaitant faire un apprentissage et pour ne pas démotiver les candidats qui s'orientent plus tardivement vers cette formation.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76469

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2005, page 9879